

0781898P
ACADEMIE DE VERSAILLES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CHARLES DE GAULLE
10 RUE GUSTAVE EIFFEL
78306 POISSY CEDEX
Tel : 0139117711

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de recrutement des personnels de droit public

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 1

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 07/11/2019

Réuni le : 15/11/2019

Sous la présidence de : Dominique Natta

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit public

<input checked="" type="checkbox"/> Assistants d'éducation	<input type="checkbox"/> Accompagnant des élèves en situation de handicap
<input type="checkbox"/> Personnels GRETA/Personnels administratifs	<input type="checkbox"/> Autres
<input type="checkbox"/> Personnels GRETA/Personnels d'enseignement	

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

Pour les assistants d'éducation,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2
- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation
- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pour les contractuels GRETA,

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- le décret n°93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1
- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap
- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Nombre de postes :5,5 Quotité de travail :100% Mission confiée :encadrement des élèves

Rémunération :Statutaire Origine du financement :Etat

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0

Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0781898P
ACADEMIE DE VERSAILLES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CHARLES DE GAULLE
10 RUE GUSTAVE EIFFEL
78306 POISSY CEDEX
Tel : 0139117711

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 2-1

Annule et remplace l'acte n° 2 - 2019-2020

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 07/11/2019

Réuni le : 15/11/2019

Sous la présidence de : Dominique Natta

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

A Page Miclaud

Le CA autorise la signature du contrat avec la société A Page Miclaud pour l'entretien du compresseur d'air comprimé.

Durée maximale : 3 ans

Cout : 550 € HT par an

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0781898P
ACADEMIE DE VERSAILLES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CHARLES DE GAULLE
10 RUE GUSTAVE EIFFEL
78306 POISSY CEDEX
Tel : 0139117711

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 3
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 07/11/2019
Réuni le : 15/11/2019
Sous la présidence de : Dominique Natta
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Faro
Le CA autorise la signature de la convention de partenariat avec la société Faro

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0781898P
ACADEMIE DE VERSAILLES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CHARLES DE GAULLE
10 RUE GUSTAVE EIFFEL
78306 POISSY CEDEX
Tel : 0139117711

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 4
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 07/11/2019
Réuni le : 15/11/2019
Sous la présidence de : Dominique Natta
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Imagin'R
Le CA autorise la signature du contrat cadre type de tiers payant pour la prise en charge par le lycée de la carte Imagin'R des élèves financés par le fonds social lycéen.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0781898P
ACADEMIE DE VERSAILLES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CHARLES DE GAULLE
10 RUE GUSTAVE EIFFEL
78306 POISSY CEDEX
Tel : 0139117711

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 5
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 07/11/2019
Réuni le : 15/11/2019
Sous la présidence de : Dominique Natta
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

MDL 400 €
Le CA accepte le don de 400.00 € de la MDL du lycée Charles de Gaulle pour le voyage à Lamoura de novembre 2019.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0781898P
ACADEMIE DE VERSAILLES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CHARLES DE GAULLE
10 RUE GUSTAVE EIFFEL
78306 POISSY CEDEX
Tel : 0139117711

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Budget initial

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 6
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 07/11/2019

Réuni le : 15/11/2019

Sous la présidence de : Dominique Natta

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le code des collectivités territoriales
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2020

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 3

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0781898P
ACADEMIE DE VERSAILLES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CHARLES DE GAULLE
10 RUE GUSTAVE EIFFEL
78306 POISSY CEDEX
Tel : 0139117711

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 7

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 07/11/2019

Réuni le : 15/11/2019

Sous la présidence de : Dominique Natta

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

Pas de conditions particulières.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0781898P
ACADEMIE DE VERSAILLES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CHARLES DE GAULLE
10 RUE GUSTAVE EIFFEL
78306 POISSY CEDEX
Tel : 0139117711

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 8
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 07/11/2019
Réuni le : 15/11/2019
Sous la présidence de : Dominique Natta
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Schiller
Le CA autorise la signature d'un contrat avec la société Schiller pour la maintenance du défibrillateur pour 3 ans

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0781898P
ACADEMIE DE VERSAILLES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CHARLES DE GAULLE
10 RUE GUSTAVE EIFFEL
78306 POISSY CEDEX
Tel : 0139117711

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration à la Commission permanente

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 9

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 07/11/2019

Réuni le : 15/11/2019

Sous la présidence de : Dominique Natta

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L421-4, R.421-20, R.421-22, R.421-41

Le conseil d'administration délègue ses attributions à la commission permanente.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Article R421-20, 6°,f) :

La programmation et les modalités de financement des voyages scolaires

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0781898P
ACADEMIE DE VERSAILLES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CHARLES DE GAULLE
10 RUE GUSTAVE EIFFEL
78306 POISSY CEDEX
Tel : 0139117711

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Section européenne Espagnol

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 10
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 07/11/2019
Réuni le : 15/11/2019
Sous la présidence de : Dominique Natta
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration donne un avis favorable

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le CA donne un avis favorable à la demande d'ouverture d'une section Européenne Espagnol

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0781898P
ACADEMIE DE VERSAILLES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CHARLES DE GAULLE
10 RUE GUSTAVE EIFFEL
78306 POISSY CEDEX
Tel : 0139117711

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 11

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 07/11/2019

Réuni le : 15/11/2019

Sous la présidence de : Dominique Natta

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Rectorat

Le CA autorise la signature de la convention de location de salles de cours pour l'année scolaire 2019/2020 avec le Rectorat de versailles.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0781898P
ACADEMIE DE VERSAILLES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CHARLES DE GAULLE
10 RUE GUSTAVE EIFFEL
78306 POISSY CEDEX
Tel : 0139117711

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 12
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 07/11/2019
Réuni le : 15/11/2019
Sous la présidence de : Dominique Natta
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GPSO
Le CA autorise la signature de la convention de location de la piscine pour l'année 2019/2020 avec la GPSO.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0781898P
ACADEMIE DE VERSAILLES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CHARLES DE GAULLE
10 RUE GUSTAVE EIFFEL
78306 POISSY CEDEX
Tel : 0139117711

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 13
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 07/11/2019
Réuni le : 15/11/2019
Sous la présidence de : Dominique Natta
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Région Ile de France
Le CA autorise l'adhésion de l'établissement au groupement d'achat de la Région Ile de France

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0781898P
ACADEMIE DE VERSAILLES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CHARLES DE GAULLE
10 RUE GUSTAVE EIFFEL
78306 POISSY CEDEX
Tel : 0139117711

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Règlement intérieur du Conseil d'administration

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 14

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 07/11/2019

Réuni le : 15/11/2019

Sous la présidence de : Dominique Natta

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le règlement intérieur du conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le CA adopte le règlement intérieur du conseil d'administration

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0781898P
ACADEMIE DE VERSAILLES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CHARLES DE GAULLE
10 RUE GUSTAVE EIFFEL
78306 POISSY CEDEX
Tel : 0139117711

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : RI commission fonds social

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 15

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 07/11/2019

Réuni le : 15/11/2019

Sous la présidence de : Dominique Natta

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Adopte le règlement intérieur de la commission fonds social

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0781898P
ACADEMIE DE VERSAILLES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CHARLES DE GAULLE
10 RUE GUSTAVE EIFFEL
78306 POISSY CEDEX
Tel : 0139117711

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 17

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 07/11/2019

Réuni le : 15/11/2019

Sous la présidence de : Dominique Natta

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Stages élèves

Le CA autorise la signature de la convention type de stage d'observation en milieu professionnel durant le temps scolaire.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0781898P
ACADEMIE DE VERSAILLES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CHARLES DE GAULLE
10 RUE GUSTAVE EIFFEL
78306 POISSY CEDEX
Tel : 0139117711

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 18

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 07/11/2019

Réuni le : 15/11/2019

Sous la présidence de : Dominique Natta

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Essec

Le CA autorise la signature de la convention avec l'ESSEC pour l'inscription de l'établissement au parcours TrouveTaVoie

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0781898P
ACADEMIE DE VERSAILLES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CHARLES DE GAULLE
10 RUE GUSTAVE EIFFEL
78306 POISSY CEDEX
Tel : 0139117711

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Dates de stage BTS

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 19
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 07/11/2019
Réuni le : 15/11/2019
Sous la présidence de : Dominique Natta
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Donne un avis favorable aux dates de stage pour les élèves de BTS CIM : 25/05/2020 au 03/07/2020

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0781898P
ACADEMIE DE VERSAILLES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CHARLES DE GAULLE
10 RUE GUSTAVE EIFFEL
78306 POISSY CEDEX
Tel : 0139117711

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 20
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 07/11/2019
Réuni le : 15/11/2019
Sous la présidence de : Dominique Natta
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

UGAP Photocopieurs
Le CA autorise la signature du contrat d'entretien des 3 photocopieurs avec l'UGAP pour 20 trimestres.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0781898P
ACADEMIE DE VERSAILLES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CHARLES DE GAULLE
10 RUE GUSTAVE EIFFEL
78306 POISSY CEDEX
Tel : 0139117711

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 21
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 07/11/2019
Réuni le : 15/11/2019
Sous la présidence de : Dominique Natta
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Air Liquide
Le CA autorise la signature du contrat de location pour 3 ans d'une bonbonne d'Argon avec la société Air-Liquide

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0